



PAYS BASQUE



PLUS NATURE,
PLUS VIVANT
ENVIRONNEMENT



Les Rendez-vous nature du 64 Bayonne, mercredi 24 avril 2024, 10 h - 16 h

LE CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

De nombreuses missions du Cerema s'intègrent dans les politiques publiques conduites par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires visant à intégrer la nature dans tous les projets d'aménagement du territoire.

Le Cerema participe à de nombreux projets concernant l'espace urbain, notamment la réduction des nuisances sonores, la nature en ville, tant sous l'angle de la préservation de la biodiversité que de la prise en compte du bien-être du public.

L'un de axes de travail du Cerema concerne les liens entre le bruit et la biodiversité mais plus généralement la prise en compte de l'écologie sonore.

Le contexte réglementaire a marqué une étape importante avec la loi du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. Elle introduit dans le code de l'environnement "les sons et odeurs" comme caractéristiques des espaces naturels. Ces sons et ces odeurs font désormais partie du patrimoine commun de la nation, aux côtés des paysages, de la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité. De plus, la première ministre a présenté le 27 novembre 2023 la stratégie nationale Biodiversité 2030 dans laquelle la mesure 9 s'intitule "réduire les pollutions lumineuses et sonores. Cette mesure s'inscrit dans le sous axe 1.1, réduire les pressions directes, rattaché à l'axe 1 qui vise à réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité.

OBJECTIF DU RENDEZ-VOUS NATURE DU 64 DU 24 AVRIL 2024

Sensibiliser le grand public à l'environnement sonore urbain dans toutes leurs dimensions en proposant une expérience de déambulation sonore commentée. Les commentaires permettront au public d'avoir une large vision de leur environnement sonore en les sensibilisant aux mesures prises pour la réduction des pollutions sonores, la prise en compte de la biodiversité et du bien-être en ville.

LE LIEU - La plaine d'Ansot

Située aux portes de Bayonne, la plaine d'Ansot fait partie des barthes de la Nive, en rive droite du cours d'eau. Sa spécificité et ses potentialités écologiques ont justifié son classement en tant qu'espace naturel sensible du département, son intégration au réseau Natura 2000, ainsi que sa sécurisation foncière par la Communauté d'agglomération Pays basque et sa gestion par la commune de Bayonne.

Ce site réglementé est constituée d'une mosaïque de milieux naturels et abritant une flore et une faune particulière.

Ce lieu a été retenu car il se situe sous un couloir aérien et il est encerclé par l'autoroute A64 et deux voies ferrées. Malgré cela, il accueille une faune riche et diversifiée et constitue un havre de nature pour les habitants de Bayonne et autres visiteurs.

L'INTERVENANT

Olivier Pichard, Responsable d'études biodiversité et aménagement – CEREMA – Direction territoriale des Hauts-de-France. Il est par ailleurs audionaturaliste.

M. Pichard est ornithologue depuis plus de 30 ans. Son expertise a notamment été reconnue par l'État et la Région puisqu'il est membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). M. Pichard rédige actuellement une synthèse bibliographique sur l'impact du bruit sur la biodiversité.

M. Pichard effectue des enregistrements des sons de la nature, mais également de diverses ambiances d'extérieures (field recording) qu'il publie notamment sur soundcloud :

<https://soundcloud.com/o-pichard>.

PROGRAMME – DÉROULÉ

1 – Conférence :

- Qu'est-ce que le bruit anthropique ?
- Quels sont les effets du bruit sur la biodiversité ?
- Comment les animaux réagissent face au bruit ?
- Quels sont les outils disponibles pour identifier les sources de bruit ?
- Existe-t-il une réglementation pour limiter l'impact du bruit sur la biodiversité ?
- Quelles sont les solutions disponibles, à l'échelle individuelle ou collective pour améliorer notre environnement sonore ?

2 – Balade sonore :

Déambulation ponctuée de moments d'écoute avec quelques commentaires. Il s'agit de faire découvrir au public la richesse des sonorités urbaines, leur apprendre à développer le sens de l'ouïe trop souvent occulté par le visuel. Il s'agit également de les sensibiliser aux politiques publiques liées à la prévention de la pollution sonore, à la préservation de la biodiversité mais plus généralement à l'approche sensible de ces écoutes et du bien-être que cela peut procurer.

Le déroulé de la déambulation sonore s'organisera de la façon suivante, sur une durée totale d'une heure trente environ et sera adapté au grand public :

- Présentation en 15 mn environ de la notion de paysages sonores : définitions, historique, prise en compte dans la réglementation, différence entre bruits et paysages sonores...
- Exercice d'écoutes : écoute active et silencieuse pendant 5 mn, puis décryptage de ce que chacun a entendu. L'objectif est de faire prendre conscience que les sons nous permettent d'avoir une représentation de notre environnement et que nous l'utilisons souvent trop peu contrairement à notre vision.
- Sociologie des sons : comment ont évolué les paysages sonores au fil de l'histoire, qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'un patrimoine sonore ?
- Déambulation sur des sites aux paysages sonores différents : espace vert, place publique, cours d'eau, rue piétonne, rue avec voitures, rues étroites végétalisées ou non

Les déambulations permettront d'évoquer comment les habitants peuvent contribuer à la connaissance de leur environnement sonore. Enfin, il sera possible d'aborder les notions de bioacoustique, d'écoacoustique, d'audio-naturalisme et de design sonore. Quelques notions des effets des sons sur notre comportement seront abordées (perturbation du sommeil, stress, bien être, psycho-acoustique...).

Conclusion de la déambulation : présentation de l'ensemble des politiques publiques destinées à limiter les nuisances sonores (à la source ou par masquage) tout en prenant en compte la notion de patrimoine sonore (patrimoine commun de la nation par la loi du 29 janvier 2021).